

A noter que chaque membre, par son adhésion, renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toutes les manifestations organisées par la société, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation à des fins d'enseignement, des fins culturelles, scientifiques ou d'exploitation commerciale et publicitaire.

Cotisation

C.f site internet (tarif régressif pour plusieurs enfants)

- Cotisation pleine : les entrées dans la société à la rentrée scolaire du moins d'août
- ½ Cotisation : les entrées dans la société dès le mois de janvier
- Cotisation cantonale et fédérale : annuelle, à compter dès la date d'entrée

Frais divers

- Le training de société
- Le t-shirt de société

Les justaucorps de concours sont prêtés pour chaque manifestation

Règlement

Le gymnaste s'engage à :

- Arriver à l'heure aux entraînements
- Annoncer ses éventuelles absences à l'avance en précisant le motif
- Participer activement aux entraînements
- Payer ses cotisations annuelles
- Être respectueux
- Soutenir la société en étant bénévoles lors de nos manifestations

La société

Met à disposition :

- Le matériel nécessaire et en bon état
- Des moniteurs compétents et formés

Se charge du/d' :

- Financement et des inscriptions aux concours
- Organiser des manifestations afin de financer une partie des coûts

Démission

Une démission en cours d'année ne donne pas droit à une demi-cotisation. Les cotisations sont basées sur les années scolaires, donc de la rentrée d'août à juillet. Les démissions sont à faire par écrit au moniteur responsable et au comité central.

- Par mail : membres@fsg-yvonand.com
- Via le site web : <https://fsg-yvonand.com> → Administration → Démission
- Par la poste : FSG Yvonand, Case Postale 26, 1462 Yvonand

CONDITIONS D'ADMISSION